



DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
Commune de  
GUEHENNO

PLAN LOCAL D'URBANISME

ELABORATION

Plan des servitudes  
d'utilité publique

Plan  
échelle: 1/10000ème

Document approuvé le

Mars 2019

Servitudes connues de l'Etat

A5: Canalisations d'eau et d'assainissement ( concerne tout le territoire communal )

  AC1: Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits

 I4: Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité

 PT2: Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles  
Faisceau hertzien depuis le site de Plumelec dans l'azimut 349,4° vers le site de Buleon

T7: Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement  
( concerne tout le territoire communal hormis les zones de dégagement )

Liste des monuments historiques

- AC1-1 : Calvaire du XVI<sup>ème</sup> siècle MH inscrit le 23 mai 1977
- AC1-2 : Calvaire ossuaire du XV<sup>ème</sup> siècle MH classé le 5 janvier 1924
- AC1-3 : Eglise St Pierre et St Jean Baptiste du XVI<sup>ème</sup> siècle MH inscrit le 2 juin 1928
- AC1-4 : Croix de cimetière MH inscrit le 23 mai 1927
- AC1-5 : Manoir de Le May MH partie classée le 4 juin 1993
- AC1-6 : Manoir de Le May MH partie inscrite le 4 juin 1993
- AC1-7 : Croix monolithe du moyen âge MH inscrit le 23 mai 1927
- AC1-8 : Croix du XVII<sup>ème</sup> siècle de la Ville Martel MH inscrit le 3 janvier 1935

